

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 405

15 février 2012

SOMMAIRE

Bertram Pohl Foundation	19424	Montesquieu Export S.A.	19410
Haperson S.A.	19412	Montesquieu Export S.A.	19434
Les Lingeries Classiques	19400	Montesquieu Export S.A.	19434
Les Tissus du Soleil S.à r.l.	19401	Montesquieu S.A.	19434
Lions & Poissons - SPF	19401	Montesquieu S.A.	19402
Lombard Odier Funds II	19401	Montesquieu S.A.	19435
LoonymMmo S.à r.l.	19410	Moore & Partners	19411
Loony S.A.	19402	Motola S.à r.l.	19439
Loony S.A.	19402	MPM Advisors	19402
Loyal Champ Investment S.à r.l.	19410	Mpulse S.A.	19439
Loyal Champ Investment S.à r.l.	19410	Mundial Market S.à r.l.	19439
Luxys S.A.	19410	Muntcap Holding S.A.	19439
Macapri.Ce S.A.	19412	Muscadet S.A.	19439
Maderal	19401	Pacific Haus S.à r.l.	19422
Maharani S.à r.l.	19421	Ramius FOF European Platform	19432
Marchés Boursiers Canadiens	19422	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	19423
Mare di Gallura S.A.	19422	19423
Materorn International S.A.	19412	Silicium S.A.	19435
Maxtor Luxembourg S.à r.l.	19411	Styron S.à r.l.	19411
MB Fenster + Türen Sàrl	19422	Telesto S.A.	19423
MB Venture Capital S.A.	19423	Trinseo Materials Operating S.C.A.	19411
Mecla S.A., SPF	19433	T Street Ventures S.à r.l.	19394
Mediapoint	19423	United Commonwealth Holdings S. à r.l.	19412
Meeuwissen G.m.b.H.	19432	19412
Mholdings S.à r.l.	19411	Wigham House (Barking) S.à r.l.	19434
Mondial Carrelage S.à.r.l.	19434		
Montalcino International Holding S.A.-SPF			
.....	19411		

T Street Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.882.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on December 1st, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of T Street Ventures S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio. The Company may carry out transactions in relation to life settlement assets, in particular, but not limited to investments in and acquisition and sale of life settlement related assets and interests.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, including but not limited to entities in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, to the extent the granting of such securities remains within the boundaries of the Company's corporate interest; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at represented by USD 25.000 (Twenty-five thousand USD), represented by 25.000 (Twenty-five thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One USD) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one of his/its colleagues. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed

by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 20. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31 December 2012.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Vacon Properties S.A, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of USD 25.000 (twenty-five thousand) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at three:

- Mr Benoît BAUDUIN, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration.

- Mr Philippe SALPETIER, born on 19 August 1970 in Libramont, Belgium, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration

- Mr Luc GERONDAL, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, with professional address at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, is appointed as manager for an undetermined duration,

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société constituée et existante sous les lois panaméennes, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Registro Publico de Panama sous le numéro 520207 ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de T Street Ventures S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut également réaliser des transactions en rapport avec des actifs relatifs à des assurances-vie, y compris, mais non pas limité à des investissements, acquisitions et ventes par rapport à des actifs et intérêts relatifs à des assurances-vie.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société, y compris, mais non limité, à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, dans la mesure où l'émission de telles garanties se trouve dans l'intérêt social de la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 25.000 (Vingt-cinq mille USD), représenté par 25.000 (Vingt-cinq mille) parts sociales de USD 1 (Un USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 14 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gestionnaire(s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le gestionnaire (s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social.

En traitant avec des tiers, le gérant (s) aura tous pouvoirs pour agir au nom et au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes aux objets de la Société et à condition les termes de cet article 12 ont été respectées.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent du pouvoir du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil des directeurs.

La Société est liée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gestionnaires.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de cet agent et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et de toutes autres conditions pertinentes de son agence.

Dans le cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil des directeurs doit être adopté par la majorité des gestionnaires présents ou représentés.

Un gestionnaire peut agir à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gestionnaire peut représenter l'un de ses / ses collègues. Un gestionnaire peut également participer à une réunion du conseil des directeurs par appel-conférence, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gestionnaires de prendre part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gestionnaire à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus doit être considéré comme une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputé pour être tenu au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront constatées par des procès qui se tiendra au siège social de la Société et doit être signé par les responsables présents, ou par le président du conseil des directeurs, si l'on a été nommé. Les procurations, le cas échéant, restera attaché au procès-verbal de la réunion pertinente.

Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être transmise par écrit, auquel cas le procès-verbal est constitué d'un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par tous les membres du conseil de gérance. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de résolutions circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société Vacon Properties S.A., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de USD 25.000 (Vingt-cinq mille USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

- Monsieur Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée;

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, Congo, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider est nommé gérant pour une durée illimitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54690. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003998/363.

(120003125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Les Lingeries Classiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 57.404.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 05/01/2012.

Référence de publication: 2012004452/10.

(120003419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Les Tissus du Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 118.583.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *LES TISSUS DU SOLEIL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2012004454/12.

(120003858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Lions & Poissons - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.676.

Merci de prendre note des changements d'adresses suivants:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.
- Monsieur Michel Reynders, demeurant au 76, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.
- STRATEGO INTERNATIONAL, avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

STRATEGO TRUST

Domiciliaire

Référence de publication: 2012004456/14.

(120003362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Maderal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 138.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004479/9.

(120003472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Lombard Odier Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 septembre 2011

En date du 22 septembre 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude RAMEL, avec effet au 22 septembre 2011, en qualité d'Administrateur.

Ces modifications seront ratifiées lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Lombard Odier Funds II*

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012004457/16.

(120004256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Loony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 86.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004458/10.

(120004339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Loony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 86.591.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004459/10.

(120004340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.149.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale des actionnaires tenue en date du 5 janvier 2012 que:

- Le mandat du Commissaire aux Comptes: M. Geoffrey Henri a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2013
- Le mandat des administrateurs Bishopsgate Ventures Limited, Michael Adams and Denis Van den Bulke a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2013
- L'administrateur, Denis Van den Bulke réside professionnellement à présent au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un Administrateur*

Référence de publication: 2012004503/18.

(120004206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

MPM Advisors, Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.534.430,50.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.375.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November,

Before of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of MPM Advisors S.A. MPM Advisors, a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 1962 dated 25 August 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.375 (the "Company"). The articles of association have been last amended by a deed of the undersigned notary of this day.

The meeting is declared open at 5.30 pm and is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, as secretary of the meeting and Mrs Brigitte MARTIN, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, as scrutineer.

The chairman declares that the agenda of the meeting is as follows:

1. Approval of the amendment of the tracking scheme in relation to the classes of shares of the Company;
2. Amendment of articles 6, 32 and 34 of the articles of association of the Company in order to reflect the preceding item;
3. Approval of the amendment of the majority requirements for the appointment and the revocation of the members of the supervisory board of the Company;
4. Amendment of article 23 of the articles of association of the Company in order to reflect the preceding item; and
5. Miscellaneous.

The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the general meeting; such attendance-list will remain attached to the original of these minutes, together with copies of the powers of attorney of the shareholders represented.

It appears from the said attendance-list that all the 5,000,000 (five million) class A shares, the 29,881,992 (twenty nine million eight hundred eighty one thousand nine hundred ninety two) class B shares and the 10,462,313 (ten million four hundred sixty two thousand three hundred thirteen) class C shares representing the entire issued share capital of the Company are validly represented at the meeting so that the convening formalities can be waived. The meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution

It is resolved to amend the tracking scheme in relation to the classes of shares of the Company as set forth below in the amended and restated articles 6, 32 and 34 of the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Shares.** The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

All proceeds paid upon issuance of class A shares of the Company (the "Class A Shares") will finance the direct or indirect investment in (i) any class A shares of a Luxembourg management or advisory company; and (ii) in any assets that are not included in the Class B Assets or in the Class C Assets (the "Class A Assets").

The Class A Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class A Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class A Assets are designated as the "Class A Liabilities".

The Class A Assets and the Class A Liabilities are being gathered in a notional compartment (the "Class A Compartment").

The Class A Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the "Dividend A") equal to (i) the balance between all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class A Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution), during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Class A Compartment's Incomes"), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class A Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the "Class A Compartment's Costs") (ii) divided by the number of Class A Shares in existence at the time of distribution (the "Class A Compartment's Result").

The proportion of Dividend A which is not distributed shall be allocated to a special Class A Shares reserve (the "Class A Reserve") until its distribution to the holders of Class A Shares.

All proceeds paid upon issuance of class B shares of the Company (the "Class B Shares") will finance the direct investment of any shares issued by a Luxembourg SICAR (société d'investissement en capital à risque) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital, as amended (the "Class B Assets").

The Class B Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class B Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class B Assets are designated as the "Class B Liabilities".

The Class B Assets and the Class B Liabilities are being gathered in a notional compartment (the “Class B Compartment”).

The Class B Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the “B Dividend”) equal to (i) the balance between all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class B Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP, (the “Class B Compartment’s Incomes”), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class B Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the “Class B Compartment’s Costs”) (ii) divided by the number of Class B Shares in existence at the time of distribution (the “Class B Compartment’s Result”).

The proportion of Dividend B which is not distributed shall be allocated to a special Class B Shares reserve (the “Class B Reserve”) until its distribution to the holders of Class B Shares.

All proceeds paid upon issuance of class C shares of the Company (the “Class C Shares”) will finance the direct or indirect investment of shares in any shares of Luxembourg management or advisory company other than those included in the Class A Assets (the “Class C Assets”).

The Class C Assets shall also include all the assets received by the Company from any incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner as a result of or in exchange of any type of disposal of such Class C Assets.

All liabilities of the Company incurred for the acquisition of or in relation to the Class C Assets are designated as the “Class C Liabilities”.

The Class C Assets and Class C Liabilities are being gathered in a notional compartment (the “Class C Compartment” together with the Class A Compartment and the Class B Compartment, the “Compartments” each being a “Compartment”).

The Class C Shares are exclusively entitled, each financial year, to a preferred and cumulative dividend (the “C Dividend”) equal to (i) the balance of all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the Class C Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the “Class C Compartment’s Incomes”), and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of the Class C Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution) during that financial year calculated according to Luxembourg GAAP (the “Class C Compartment’s Costs”) (ii) divided by the number of Class C Shares in existence at the time of distribution (the “Class C Compartment’s Result”).

The Class A Compartment’s Result, the Class B Compartment’s Result and the Class C Compartment’s Result are together referred as the “Compartments’ Result” and individually as a “Compartment’s Result”.

The proportion of Dividend C which is not distributed shall be allocated to a special Class C Shares reserve (the “Class C Reserve” together with the Class A Reserve and the Class B Reserve, the “Classes Reserves” each being a “Class Reserve”) until its distribution to the holders of Class C Shares.

If a Compartment’s Result is negative, such negative result will be deducted from the the Class Reserve to which the Compartment is attached to.

If such Class Reserve is not sufficient, the balance will be allocated to a specific carried forward loss account reserved to the Class of Shares to which the Compartment is attached (the “Class Carried Forward Loss Account”, being either the “Class A Carried Forward Loss Account”, the “Class B Carried Forward Loss Account” or the “Class C Carried Forward Loss Account”).

The Class Carried Forward Loss Account shall be deducted from the Compartment’s Result before any dividend distribution.

Notwithstanding the above provisions, a Compartment’s Asset (the “Granting Compartment”) may be employed to invest into one or several other Compartment(s) Assets (the “Diverted Amount”).

Upon the occurrence of a Diverted Amount, the Compartment’s Costs of the Compartment receiving the Diverted Amount (the “Receiving Compartment”) and the Compartment’s Incomes of the Granting Compartment will be increased by an amount to be decided by the Company’s board of directors, which can not be less than (Diverted Amount /99) and can not be more than (Diverted Amount /10) (the “Diverted Amount Beta”).

This segregation of the Assets and Compartments of the Company shall not be enforceable towards third parties.

The Company may have one or several shareholders who may hold different classes of shares on a non proportionate basis.

A shareholder’s right in the Company’s assets and profits related to a specific Compartment shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the considered Compartment.

The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company’s dissolution.

The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Repurchase or redemption price of the Class of Shares shall be calculated according to the value of each Compartment they are relating to and taking into account the Class Reserve and the Class Carried Forward Loss Account of such Class of Shares."

It is further resolved to amend article 32 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ Art. 32. Profits. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the management board, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

The general meeting of shareholders may decide, under its sole discretion to distribute dividend to one or several Classes of Shares without distributing dividends to one or several other Classes of Shares.

Notwithstanding the above, no dividend may be declared to a Class of Shares related to a Receiving Compartment until all dividends attributable to the class of shares related to the Granting Compartment have been fully declared and paid.

The general meeting of shareholders (including a majority of votes of the shareholders holding shares in the Granting Compartment) may resolve to direct the Company's board of directors to take any actions and dispose of any assets of the Receiving Compartment to enable the Company to pay dividends to the Class of Shares related to the Granting Compartment up to the aggregate of the Diverted Amount and the Diverted Amount Beta."

No other amendment is to be made to this article.

It is also resolved to amend article 34 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ Art. 34. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

Prior to the payment of any liquidation proceeds to the shareholders, the Class Reserve shall be paid to each Class of Shares it is attached to. In case the Company does not have sufficient distributable amounts to pay the full amount of the Class Reserve by reason of the existence of Class Carried Forward Loss Account, the liquidation rights (including the rights to repay the share capital) of the Class of Shares related to the Class Carried Forward Loss Account will be decreased up to the full payment of the Class Reserve.

The distribution of liquidation proceeds, if any, shall be segregated per Compartment and prorated between the Classes of Shares."

No other amendment is to be made to this article.

Third resolution

It is resolved to amend the majority requirements of the appointment and the revocation of the members of the supervisory board of the Company so that the passing of these resolutions requires the vote of shares representing at least 75% of the issued and subscribed share capital.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is further resolved to amend the first paragraph of article 23 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ Art. 23. Powers of the supervisory board.

23.1 A supervisory board, the members of which need not be shareholders of the Company, and which shall be appointed and removed by a resolution at a general meeting of shareholders duly convened and adopted at the majority of shares (present or represented) representing at least three quarters of the share capital, shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the management board. It may in no case interfere with such management."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MPM Advisors S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1962 en date du 25 août 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.375 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

La séance est déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard et comme scrutateur Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

Le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation de la modification du système traçant («tracking scheme») tracking scheme relatif aux catégories d'actions de la Société;
2. Modification des articles 6, 32 et 34 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente;
3. Approbation de la modification des exigences de majorité pour la nomination et la révocation des membres du conseil de surveillance de la Société;
4. Modification du premier paragraphe de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente; et
5. Divers.

Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; ladite liste de présence restera annexée à l'original de cet acte, avec les copies des procurations des actionnaires représentés.

Il apparaît de cette liste de présence que les 5.000.000 (cinq millions) d'actions de catégories A, les 29.881.992 (vingt-neuf millions huit cent quatre vingt un mille neuf cent quatre vingt douze) d'actions de catégories B et les 10.462.313 (dix millions quatre cent soixante-deux mille trois cent treize) d'actions de catégories C représentant la totalité du capital social de la Société sont valablement représentées à l'assemblée générale de sorte que les actionnaires peuvent renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier le système traçant («tracking scheme») relatif aux catégories d'actions de la Société tel que mentionné ci-après dans les statuts de la Société modifiés et mis à jour.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Actions.** Le capital social de la Société est divisé en actions chacune ayant la même valeur nominale.

Les produits de la souscription des actions de catégorie A de la Société (les «Actions de Catégorie A») financeront l'investissement direct ou indirect dans (i) toutes actions de catégorie A d'une société luxembourgeoise de gestion ou de conseil; et (ii) dans tout actif non compris dans les Actifs de Catégorie B ou les Actifs de Catégorie C (les «Actifs de Catégorie A»).

Les Actifs de Catégorie A incluent également tous les actifs reçus par la Société provenant de tous revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de quelque manière que ce soit résultant de ou en échange de toute aliénation d'Actifs de Catégorie A.

Toutes les pertes de la Société supportées pour l'acquisition ou en relation avec les Actifs de Catégorie A sont désignées comme les «Pertes de Catégorie A».

Les Actifs de Catégorie A et les Pertes de Catégorie A sont réunis dans un compartiment notionnel (le «Compartiment de Catégorie A»).

Les Actions de Catégorie A donnent exclusivement droit, lors de chaque exercice social, à un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende A») égal à (i) la différence entre tous les revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de quelque manière que ce soit en relation avec le Compartiment de Catégorie A (incluant les gains en capital, le surplus de liquidation et la distribution de dividendes), durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (Luxembourg GAAP) (les «Revenus du Compartiment de Catégorie A»), et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement du Compartiment de Catégorie A (y compris les honoraires, coûts, impôt sur le revenu sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes) durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les «Coûts du Compartiment de Catégorie A») (ii) divisée par le nombre d'Actions de Catégorie A existantes au moment de la distribution (le «Résultat du Compartiment de Catégorie A»).

La part de Dividende A qui n'est pas distribuée sera affectée à une réserve spéciale des Actions de Catégorie A (la «Réserve de Catégorie A») jusqu'à sa distribution aux porteurs des Actions de Catégorie A.

Les produits de la souscription des actions de catégorie B de la Société (les «Actions de Catégorie B») financeront l'investissement direct dans des actions émises par une SICAR luxembourgeoise (société d'investissement en capital à risque) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque telle que modifiée (les «Actifs de Catégorie B»).

Les Actifs de Catégorie B incluent également tous les actifs reçus par la Société de tous revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de quelque manière que ce soit résultant de ou en échange de toute aliénation d'Actifs de Catégorie B.

Toutes les pertes de la Société supportées pour l'acquisition ou en relation avec les Actifs de Catégorie B sont désignées comme les «Pertes de Catégorie B».

Les Actifs de Catégorie B et les Pertes de Catégorie B sont réunis dans un compartiment notionnel (le «Compartiment de Catégorie B»).

Les Actions de Catégorie B donnent exclusivement droit, lors de chaque exercice social, à un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende B») égal à (i) la différence entre tous les revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de quelque manière que ce soit en relation avec le Compartiment de Catégorie B (incluant les gains en capital, le surplus de liquidation et la distribution de dividendes), durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les «Revenus du Compartiment de Catégorie B»), et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement du Compartiment de Catégorie B (y compris les honoraires, coûts, impôt sur le revenu sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes) durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les «Coûts du Compartiment de Catégorie B») (ii) divisée par le nombre d'Actions de Catégorie B existantes au moment de la distribution (le «Résultat du Compartiment de Catégorie B»).

La part de Dividende B qui n'est pas distribuée sera affectée à une réserve spéciale des Actions de Catégorie B (la «Réserve de Catégorie B») jusqu'à sa distribution aux porteurs des Actions de Catégorie B.

Les produits de la souscription des actions de catégorie C de la Société (les «Actions de Catégorie C») financeront l'investissement direct ou indirect dans des actions de toute société luxembourgeoise de gestion ou de conseil qui n'est pas incluse dans les Actifs de Catégorie A (les «Actifs de Catégorie C»).

Les Actifs de Catégorie C incluent également tous les actifs reçus par la Société de tous revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de quelque manière que ce soit résultant de ou en échange de toute aliénation d'Actifs de Catégorie C.

Toutes les pertes de la Société supportées pour l'acquisition ou en relation avec les Actifs de Catégorie C sont désignées comme les «Pertes de Catégorie C».

Les Actifs de Catégorie C et les Pertes de Catégorie C sont réunis dans un compartiment notionnel (le «Compartiment de Catégorie C» ensemble avec le Compartiment de Catégorie A et le Compartiment de Catégorie B, les «Compartiments» et individuellement un «Compartiment»).

Les Actions de Catégorie C donnent exclusivement droit, lors de chaque exercice social, à un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende C») égal à (i) la différence entre tous les revenus, profits ou autres, reçus, payés ou dus de

quelque manière que ce soit en relation avec le Compartiment de Catégorie C (incluant les gains en capital, le surplus de liquidation et la distribution de dividendes), durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (Luxembourg GAAP) (les «Revenus du Compartiment de Catégorie C»), et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds supportés par la Société et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement du Compartiment de Catégorie C (y compris les honoraires, coûts, impôt sur le revenu sur les gains en capital et les dépenses relatives à la distribution de dividendes) durant cet exercice social, calculés selon les normes comptables luxembourgeoises (les «Coûts du Compartiment de Catégorie C») (ii) divisée par le nombre d'Actions de Catégorie C existantes au moment de la distribution (le «Résultat du Compartiment de Catégorie C»).

Le Résultat du Compartiment de Catégorie A, le Résultat du Compartiment de Catégorie B et le Résultat du Compartiment de Catégorie C étant dénommés collectivement le «Résultat des Compartiments» et individuellement un «Résultat du Compartiment».

La part de Dividende C qui n'est pas distribuée sera affectée à une réserve spéciale des Actions de Catégorie C (la «Réserve de Catégorie C» ensemble avec la Réserve de Catégorie A et la Réserve de Catégorie B, les «Réserves des Catégories» chacune étant une «Réserve de Catégorie») jusqu'à sa distribution aux porteurs des Actions de Catégorie C.

Si le Résultat d'un Compartiment est négatif, ce résultat négatif sera déduit de la Réserve de Catégorie auquel le Compartiment est lié.

Si une telle Réserve de Catégorie n'est pas suffisante, la différence sera allouée à un compte de report de perte réservé à la Catégorie d'Actions auquel le Compartiment est lié (le «Compte de Report de Perte de la Catégorie», étant selon le cas le «Compte de Report de Perte de la Catégorie A», le «Compte de Report de Perte de la Catégorie B» ou le «Compte de Report de Perte de la Catégorie C»).

Le Compte de Report de Perte de la Catégorie sera déduit du Résultat du Compartiment avant toute distribution de dividende.

Nonobstant les dispositions précédentes, un actif d'un compartiment (le «Compartiment Alloueur») pourra être utilisé pour investir dans un ou plusieurs autres Actifs de Compartiments (le «Montant Dévié»).

En cas d'utilisation d'un Montant Dévié, les Coûts du Compartiment recevant le Montant Dévié (le «Compartiment Récepteur») et les Revenus du Compartiment Alloueur seront augmentés d'un montant décidé par le directoire de la Société, lequel ne pourra être inférieur à (Montant Dévié/99) et ne pourra être supérieur à (Montant Dévié/10) (le «Montant Dévié Béta»).

Cette séparation des Actifs et Compartiments de la Société ne sera pas opposable aux tiers.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires porteurs de différentes catégories d'actions sur une base non proportionnelle.

Le droit d'un actionnaire sur les actifs et les bénéfices de la Société lié à un Compartiment spécifique est proportionnel au nombre d'actions détenu par lui/elle dans le Compartiment considéré.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant l'actionnaire unique ou, le cas échéant, tout autre actionnaire, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou rembourser ses propres actions.

Les actions de la Société sont nominatives et ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base fractionnelle, étant entendu que les actions ne pourront donner droit de vote que si le nombre d'actions fractionnées peut être réuni en une ou plusieurs actions entières. Si des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action, lesdites fractions ne pourront pas voter.

Le prix de rachat ou de remboursement des Catégories d'Actions sera calculé conformément à la valeur de chaque Compartiment auquel elles sont liées et en prenant en compte la Réserve de Catégorie et le Compte de Report de Perte de la Catégorie d'une telle Classe d'Actions.»

Il est ensuite décidé de modifier l'article 32 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 32. Bénéfices.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si ledit actionnaire accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du directoire, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reliquat des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider, à sa seule discrétion de distribuer un dividende à une ou plusieurs Catégories d'Actions sans distribuer de dividendes à une ou plusieurs autres Catégories d'Actions.

Nonobstant ce qui précède, aucun dividende ne pourra être alloué à une Catégorie d'Action liée à un Compartiment Récepteur jusqu'à ce que tous les dividendes attribuables à la catégorie d'actions liée au Compartiment Alloueur n'aient été intégralement déclarés et payés.

L'assemblée générale des actionnaires (incluant une majorité de votes d'actionnaires titulaires d'actions du Compartiment Alloueur) pourront enjoindre au directoire de la Société de prendre toutes actions et de disposer de tout actif du Compartiment Récepteur pour permettre à la Société de payer des dividendes à la Classe d'Actions liée au Compartiment Alloueur dans la limite du Montant Dévié et du Montant Dévié Béta.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Il est également décidé de modifier l'article 34 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 34. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui déterminera les liquidateurs et fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Avant tout paiement d'un boni de liquidation aux actionnaires, la Réserve de Catégorie sera payée à chaque Catégorie d'Actions à laquelle elle est liée. Si la Société ne devait pas disposer de montants distribuables suffisants pour payer la totalité de la Réserve de Catégorie en raison de l'existence d'un Compte de Report de Perte de la Catégorie, les droits de liquidation (incluant les droits pour rembourser le capital social) de la Catégorie d'Actions liée au Compte de Report de Perte de la Catégorie seront diminués jusqu'au complet paiement de la Réserve de Catégorie.

La distribution d'un boni de liquidation, le cas échéant, sera répartie par Compartiment et proratisée entre les Catégories d'Actions.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les exigences de majorité relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de surveillance de la Société afin que l'adoption de ces résolutions nécessite le vote d'actions représentant au moins 75% du capital social émis et souscrit.

Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 23 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 23. Pouvoirs du conseil de surveillance.**

23.1 Un conseil de surveillance dont les membres n'ont pas besoin d'avoir la qualité d'actionnaires de la Société, et qui sera nommé et révoqué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires valablement convoquée et adoptée à la majorité des actions (présentes ou représentées) représentant au moins les trois quarts du capital social, sera en charge de la supervision permanente ainsi que du contrôle de l'administration de la Société par le directoire. Il ne peut en tout hypothèse pas interférer avec ladite administration.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Rouckert, Martin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16707. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003862/410.

(120002563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

LoonymMmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3346 Leudelange, 35, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.630.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004460/10.

(120004338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 150.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004462/10.

(120003706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 150.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004463/10.

(120003707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Luxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 25.252.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2011, les actionnaires ont accepté la démission de Christian Colas, avec adresse au 2, Domaine des Bleuets, L-1209 Senningerberg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004469/12.

(120003543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.151.

Les comptes au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu Export S.A.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012004497/12.

(120004214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004472/10.

(120004293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 11.070.230,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 121.622.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004473/10.

(120004239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montalcino International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.530.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004475/11.

(120003359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.881.

Le bilan au 31/10/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004476/10.

(120003400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

**Trinseo Materials Operating S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Styron S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.586.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société en date du 26 octobre 2010

En date du 26 Octobre 2010, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- De nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant le siège social à 400 route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la société jusqu'au 26 Octobre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 6 janvier 201.

Référence de publication: 2012004668/13.

(120003911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Macapri.Ce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 83.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martine Vanden DRIES / Louis KEMPS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012004478/11.

(120003396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Materorn International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 140.093.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

1. Monsieur Dominique Fontaine demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

STRATEGO TRUST SA
Domiciliataire

Référence de publication: 2012004484/11.

(120003539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

United Commonwealth Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.713.300,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.558.

Avec effet au 6 décembre 2011, Monsieur Maarten van de Vaart, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et ne le 2 décembre 1959 à Castricum, Pays-Bas, a été nommé gérant de la Société.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2012004692/13.

(120003942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Haperson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 165.755.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach., Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of a proxy given on December 21, 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing company, represented as said before, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme»:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed by the subscriber and all those who become owners of Shares issued hereafter (hereafter the «Shareholder» and collectively the «Shareholders»), a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter

the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of «Haperson S.A.».

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value.

The Shares may be created as registered or bearer Shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and eduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own Shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own Shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Directors, Board of Directors. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 All meetings of the Board of Directors shall be held within the municipality of Luxembourg. Any meetings of the Board of Directors of the Corporation held outside the municipality of Luxembourg are not valid.

10.2. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

10.3. The Board of Directors, if any, convenes upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.5. Any member of the Board of Directors of the Corporation may be represented at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.6. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category as the case may be. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category as the case may be.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 13. Bindings signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

Art. 14. Day-to-day management. The sole Director or The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 15. Liability - Indemnification. The sole Director or the Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation conflicting with the interest of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 18. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. Luxembourg time. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 19. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 20. Procedure, Vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on January 1st and shall terminate on the December 31st of each year.

Art. 23. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter VIII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the December 31st, 2012.

2. The first annual meeting of the Shareholder shall be held in 2013.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of 25% by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (€ 7,750.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital, considering himself as duly convened, has passed the following decisions:

1. The Corporation is administrated by one (1) Director.

2. The following is appointed as Director:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

3. "DMS & Associés S.à r.l.", with registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, is appointed as Statutory Auditor.

4. The terms of office of the Director and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholder to be held for the approval of the annual accounts 2012.

5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach., Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

ici représenté par Madame Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 21 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme et d'arrêter les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises (ci-après l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Haperson S.A.».

Art. 5. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.
La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (€ 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1. La tenue du Conseil d'Administration doit se faire dans la municipalité de Luxembourg. Tout Conseil d'Administration tenu en dehors de la municipalité de Luxembourg ne sera pas valide.

10.2. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.5. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité

des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

Art. 14. Gestion journalière. L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

Art. 15. Responsabilité, Indemnisation. Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit

de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10.00 heures, heure de Luxembourg. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires. Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 20. Procédure, vote.

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Surveillance

Art. 21. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Toutes les trente et un mille (31.000) actions sans valeur nominale ont été souscrites par LTA Investments Inc., précitée.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euro (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par un (1) Administrateur:
2. Est nommé Administrateur:

- Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son domicile au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

3. «DMS & Associés S.à r.l.», ayant son siège social au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes.

4. Le mandat des Administrateur et Commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2012.

5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2308. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2012000607/496.

(110212271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Maharani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 142.784.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004481/14.

(120003595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Marchés Boursiers Canadiens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 122.132.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004482/9.

(120004145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mare di Gallura S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 116.683.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004483/14.

(120003332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pacific Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.132.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.326.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 janvier 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Jan Willem Overheul, né le 4 Janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2012004553/17.

(120003390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

MB Fenster + Türen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 108.557.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004485/14.

(120003809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

MB Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MB VENTURE CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012004486/11.

(120003813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mediapoint, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 28, op der Louh.
R.C.S. Luxembourg B 155.526.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004489/14.

(120003337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 110.464.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 12 décembre 2011

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de confirmer le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur d'entreprise, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 Décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012004828/15.

(120003848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Telesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2011

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Björn ODLANDER, administrateur de sociétés, demeurant 1 Ordenstrappan à 114 51 Stockholm et renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie B

de Monsieur Dag Fredrik RICHTER, administrateur de sociétés, demeurant 16, route de Fournex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz SUNDSTROM, administrateur de sociétés, demeurant Mellanängsgrand 8, FIN-20900 ABO.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012004674/19.

(120003612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Bertram Pohl Foundation, Fondation.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg G 186.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010

et

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Bertram Pohl Foundation, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Bertram Pohl Foundation au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Bertrange, le 26 septembre 2011.

CLERC

Cabinet de révision agréé

Jacques Peffer

Bilan au 31 décembre 2010
(Exprimé en Euro)

ACTIF	Note (s)	2010 EUR	2009 EUR
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	3		
Autres installations, outillage et mobilier		107.875,05	108.082,54
Immobilisations financières	4		
Parts dans des entreprises liées		-	1,00
		<u>107.875,05</u>	<u>108.083,54</u>
Actif circulant			
Créances			
Créances sur des entreprises liées			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	261.862,23
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		130.842,99	123.334,96
		<u>130.842,99</u>	<u>385.197,19</u>
Valeurs mobilières	5		
Autres valeurs mobilières		3.805.790,39	3.998.771,60
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		418.191,03	163.259,43
		<u>4.354.824,41</u>	<u>4.547.228,22</u>
		<u>4.462.699,46</u>	<u>4.655.311,76</u>
PASSIF			
Fonds propres	6		
Fonds associatifs		6.000.000,00	6.000.000,00
Résultats reportés		(1.375.404,27)	(733.682,43)
Déficit de l'exercice		(180.977,36)	(641.721,84)
		<u>4.443.618,37</u>	<u>4.624.595,73</u>
Provisions pour risques et charges			
Autres provisions	7	7.350,00	-
Dettes			
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.529,05	28.246,12
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales		1.722,45	-
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.479,59	2.469,91
		<u>4.202,04</u>	<u>2.469,91</u>
		<u>11.731,09</u>	<u>30.716,03</u>
		<u>4.462.699,46</u>	<u>4.655.311,76</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

 Compte de profits et Pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
(Exprimé en Euro)

CHARGES	Note (s)	2010 EUR	2009 EUR
Autres charges externes		428.195,65	634.058,51
Frais de personnel	8		
Salaires et traitements		202.293,79	206.631,72
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		13.156,62	13.702,84
		<u>215.450,41</u>	<u>220.334,56</u>
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	1.586,24	1.901,83
Corrections de valeur sur immobilisations financières et			

sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5	21.687,24	-
Intérêts et charges assimilées			
Autres intérêts et charges		3.919,16	9.447,16
Total		<u>670.838,70</u>	<u>865.742,06</u>
PRODUITS			
Autres produits d'exploitation		38.358,80	33.731,57
Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé			
Autres produits		57.893,70	34.870,00
Autres intérêts et produits assimilés			
Provenant d'entreprises liées		7.180,27	9.600,00
Autres intérêts et produits assimilés		<u>126.429,57</u>	<u>140.857,56</u>
		<u>133.609,84</u>	<u>150.457,56</u>
Produits exceptionnels	9	259.999,00	4.961,09
Déficit de l'exercice		<u>180.977,36</u>	<u>641.721,84</u>
Total		<u>670.838,70</u>	<u>865.742,06</u>

Annexe 31 décembre 2010

Note 1. Généralités. Bertram Pohl Foundation (la «Fondation») a été constituée le 31 juillet 2007 sous la forme d'une fondation pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Senningerberg.

La Fondation a pour but aussi bien le soutien et la promotion de la jeunesse, que la création d'une nouvelle plate-forme pour des musiciens contemporains. Elle met à disposition une formation complète, des bourses ainsi qu'un environnement de travail en dehors de la pression commerciale.

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2.2. Conversion des devises

La Fondation tient ses comptes, ainsi que sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les biens inscrits en actif immobilisé sont convertis au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. Les créances, valeurs mobilières, comptes bancaires et dettes libellées en une autre devise que l'Euro sont converties en Euros sur base du dernier cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les pertes et gains de change résultant de l'application de ces principes sont inscrits au compte de profits et pertes. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées en fin d'exercice au compte de profits et pertes.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, y inclus les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur prix d'acquisition incluant les frais accessoires. En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur contribution ont cessé d'exister.

2.5. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont constituées pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leurs constitutions ont cessé d'exister.

2.6. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminés selon la méthode des prix moyens pondérés ou de leur valeur de marché. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est inférieur au prix de marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.7. Disponible

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes et dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.9. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Note 3. Immobilisations corporelles. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Autres installations, outillage et mobilier	
	2010 EUR	2009 EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	112.470,41	126.454,30
Acquisitions	1.378,75	-
Diminutions	-	(13.983,89)
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	113.849,16	112.470,41
Corrections de valeur, au début de l'exercice	(4.387,87)	(2.486,04)
Dotations	(1.586,24)	(1.901,83)
Reprises	-	-
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	(5.974,11)	(4.387,87)
Valeur comptable, à la fin de l'exercice	107.875,05	108.082,54

Les immobilisations corporelles se composent de matériel et immobilier audio d'une valeur d'acquisition de EUR 106.764,36 (2009: EUR 106.764,36) et de matériel informatique pour une valeur d'acquisition de EUR 7.084,80 (2009: EUR 5.706,05). Le matériel audio correspond à du matériel de collection et n'est pas amorti. Le matériel informatique est amorti linéairement sur une durée de 3 ans.

Note 4. Immobilisations financières. Les immobilisations financières se composent des éléments suivants:

	Parts dans des entreprises liées	
	2010 EUR	2009 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice	1,00	1,00
Acquisition	-	-
Cession	(1,00)	-
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice	-	1,00
Corrections de valeur, au début et à la fin de l'exercice	-	-
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	-	1,00

Le Fondateur avait apporté à la Fondation lors de sa création la totalité des actions dans une société de droit luxembourgeois propriétaire d'un bien immobilier. Cette participation a été cédée au courant de l'exercice 2010, cession qui a généré une plus-value (Note 9).

Note 5. Valeurs mobilières. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Autres valeurs mobilières	
	2010 EUR	2009 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice	3.998.771,60	-
Acquisitions	1.936.663,33	3.998.771,60
Cessions	2.107.957,30	-
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice	3.827.477,63	3.998.771,60
Corrections de valeur, au début de l'exercice	-	-
Dotations	(21.687,24)	-
Reprise	-	-
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	(21.687,24)	-
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	3.805.790,39	3.998.771,60
Valeur de marché à la fin de l'exercice	3.850.970,32	4.076.841,28

Note 6. Fonds propres. Les fonds propres ont évolués de la manière suivante durant l'exercice:

	Fonds associatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
	EUR	EUR	EUR
Situation au 1 ^{er} janvier 2010	6.000.000,00	(733.682,43)	(641.721,84)
Affectation du résultat 2009	-	(641.721,84)	641.721,84
Résultat de l'exercice 2010	-	-	(180.977,36)
Situation au 31 décembre 2010	6.000.000,00	(1.375.404,27)	(180.977,36)

Fonds associatifs

Lors de la constitution, il a été apporté à la Fondation une somme initiale de EUR 6.000.000,00 par le fondateur.

Note 7. Provisions pour risques et charges. Les provisions pour risques et charges consistent en des provisions pour factures relatives à l'exercice 2010 non parvenues en fin d'exercice.

Note 8. Frais de personnel. Au 31 décembre 2010 et 2009, la Fondation compte 1 salarié.

Note 9. Produits exceptionnels. Au 31 décembre 2009, les produits exceptionnels consistaient en des extournes d'écritures liées aux exercices antérieurs. Au 31 décembre 2010, les produits exceptionnels consistent au revenu net généré par la cession de la participation (Note 4).

Budget 2011

2012		Gesamtbudget	Jan	Feb	Mrz
Total Aufwendungen	EUR	497 392,00	58 295,00	38 295,00	35 633,00
Personalkosten	EUR	269 300,00	20 525,00	20 525,00	21 525,00
Gehalt (inkl. Part patronale)	EUR	247 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Leasingskosten	EUR	12 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Sonstige Fahrzeug kosten					
(Inspektion, Benzin)	EUR	4 000,00			1 000,00
Fort- und Werterbildung	EUR	300,00	25,00	25,00	25,00
Geschäftsreisen & Spesen	EUR	6 000,00	500,00	500,00	500,00
Externe Beratung	EUR	12 852,00	0,00	0,00	2 338,00
Statera: Audit Geschäftszahlen	EUR	3 500,00			
GT Fid: Gehälteraufstellung	EUR	552,00			138,00
GT Fid: Buchführung & Jahresabschluss	EUR	4 600,00			1 150,00
Allen & Overy (Me André Marc)	EUR	1 000,00			250,00
Xinex Sàrl (Paul Laplume)	EUR	200,00			50,00
Beratung Musik (Peter Brandt)	EUR	1 000,00			250,00
Musikrecht Deutschland	EUR	1 000,00			250,00
Musikrecht Frankreich	EUR	1 000,00			250,00
Sachkosten	EUR	20 040,00	1 420,00	1 420,00	1 670,00
Bürobedarf (Material, Ausstattung)	EUR	300,00	25,00	25,00	25,00
EDV (PC, Kopierer, Laptop)	EUR	600,00	50,00	50,00	50,00
Fachzeitschriften Bücher, Abonnement	EUR	120,00	10,00	10,00	10,00
Kommunikation (Telefon, Fax, Internet)	EUR	600,00	50,00	50,00	50,00
Miete	EUR	14 400,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Internet (Neuer Auftritt & Pflege)	EUR	600,00	50,00	50,00	50,00
Porto, Kurierdienste	EUR	300,00	25,00	25,00	25,00
PR, Werbung, Anzeigen, Prospekte	EUR	120,00	10,00	10,00	10,00
Betriebliche Versicherungen	EUR	2 000,00			
Sonstiges (BPF Spenden)	EUR	1 000,00			250,00
Peter Maffay Stftung	EUR	55 000,00	0,00	0,00	0,00
Finanzierung Ärzrehaus - laufende Kosten	EUR	15 000,00			
Finanzierung Kinderferienheim - laufende Kosten	EUR	40 000,00			
Kalkutta Nothilfa E.V.	EUR	36 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Ko-Finanzierung	EUR	36 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
SOS Kinderdorf Mertzig	EUR	40 200,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00

19429

Ko-Finanzierung	EUR	40 200,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00
Le Main Tendue ASBL	EUR	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00
Ko-Finanzierung	EUR	10 000,00		10 000,00		
Rockhal	EUR	15 000,00	0,00	0,00		0,00
Vertrag 2012	EUR	15 000,00				
Paris Tutoriale	EUR	10 000,00	0,00	0,00		2 500,00
Sonstiges (aus 2011)	EUR	10 000,00				2 500,00
BPF Musikförderung	EUR	5 000,00	0,00	0,00		1 250,00
Sonstiges	EUR	5 000,00				1 250,00
Schwananstatioun ASBL	EUR	60 000,00	30 000,00	0,00		0,00
Gemäss Kooperationsvertrag	EUR	60 000,00	30 000,00			
Steuer	EUR					
Gewerbesteuer	EUR					
Grundsteuer	EUR					
Körperschaftssteuer	EUR					
Steuer	EUR					
Steuervorauszahlung	EUR					
2012		Apr	Mai	Jun	Jul	Aug
Total Aufwendungen		28 295,00	28 295,00	65 633,00	58 295,00	28 295,00
Personalkosten		20 525,00	20 525,00	21 525,00	20 525,00	20 525,00
Gehalt (inkl. Part patronale)		19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
Leasingskosten		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Sonstige Fahrzeug kosten (Inspektion, Benzin)				1 000,00		1 000,00
Fort- und Werterbildung		25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Geschäftsreisen & Spesen		500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Externe Beratung		0,00	0,00	2 338,00	0,00	0,00
Statera: Audit Geschäftszahlen						
GT Fid: Gehälteraufstellung				138,00		
GT Fid: Buchführung & Jahresabschluss				1 150,00		
Allen & Overy (Me André Marc)				250,00		
Xinex Sàrl (Paul Laplume)				50,00		
Beratung Musik (Peter Brandt)				250,00		
Musikrecht Deutschland				250,00		
Musikrecht Frankreich				250,00		
Sachkosten		1 420,00	1 420,00	1 670,00	1 420,00	1 420,00
Bürobedarf (Material, Ausstattung)		25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
EDV (PC, Kopierer, Laptop)		50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Fachzeitschriften Bücher, Abonnement		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Kommunikation (Telefon, Fax, Internet)		50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Miete		1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Internet (Neuer Auftritt & Pflege)		50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Porto, Kurierdienste		25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
PR, Werbung, Anzeigen, Prospekte		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Betriebliche Versicherungen						
Sonstiges (BPF Spenden)				250,00		
Peter Maffay Stftung		0,00	10,00	15 000,00	0,00	0,00
Finanzierung Ärzrehaus - laufende Kosten				15 000,00		
Finanzierung Kinderferienheim - laufende Kosten						
Kalkutta Nothilfa E.V		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Ko-Finanzierung EUR		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
SOS Kinderdorf Mertzig		3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00
Ko-Finanzierung		3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00
Le Main Tendue ASBL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ko-Finanzierung						

19430

Rockhal	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	
Vertrag 2012			15 000,00			
Paris Tutoriale	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	
Sonstiges (aus 2011)			2 500,00			
BPF Musikförderung	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	
Sonstiges			1 250,00			
Schwananstation ASBL	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	
Gemäss Kooperationsvertrag				30 000,00		
Steuer						
Gewerbesteuer						
Grundsteuer						
Körperschaftssteuer						
Steuer						
Steuervorauszahlung						
2012	Sep	Okt	Nov	Dez	%	Kontrolle
Total Aufwendungen	75 633,00	28 295,00	28 295,00	60 133,00	100,00	497,392,00
Personalkosten	21 525,00	20 525,00	20 525,00	40 525,00	54,14	269.300,00
Gehalt (inkl. Part patronale)	19 000,00	19 000,00	19 000,00	38 000,00		
Leasingskosten	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
Sonstige Fahrzeug kosten						
(Inspektion, Benzin)	1 000,00			1 000,00		
Fort- und Werterbildung	25,00	25,00	25,00	25,00		
Geschäftsreisen & Spesen	500,00	500,00	500,00	500,00		
Externe Beratung	2 338,00	0,00	0,00	5 338,00	2,58	12 852,00
Statera: Audit Geschäftszahlen				3 500,00		
GT Fid: Gehälteraufstellung	138,00			138,00		
GT Fid: Buchführung &						
Jahresabschluss	1 150,00			1 150,00		
Allen & Overy (Me André Marc)	250,00			250,00		
Xinex Sàrl (Paul Laplume)	50,00			50,00		
Beratung Musik (Peter Brandt)	250,00			250,00		
Musikrecht Deutschland	250,00			250,00		
Musikrecht Frankreich	250,00			250,00		
Sachkosten	1 670,00	1 420,00	1 420,00	13 670,00	4,03	20 040,00
Bürobedarf (Material, Ausstattung)	25,00	25,00	25,00	25,00		
EDV (PC, Kopierer, Laptop)	50,00	50,00	50,00	50,00		
Fachzeitschriften Bücher,						
Abonnement	10,00	10,00	10,00	10,00		
Kommunikation (Telefon,						
Fax, Internet)	50,00	50,00	50,00	50,00		
Miete	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
Internet (Neuer Auftritt & Pflege)	50,00	50,00	50,00	50,00		
Porto, Kurierdienste	25,00	25,00	25,00	25,00		
PR, Werbung, Anzeigen, Prospekte	10,00	10,00	10,00	10,00		
Betriebliche Versicherungen				2 000,00		
Sonstiges (BPF Spenden)	250,00			250,00		
Peter Maffay Stftung	40 000,00	0,00	0,00	0,00	11,06	55 000,00
Finanzierung Ärzrehaus -						
laufende Kosten						
Finanzierung Kinderferienheim -						
laufende Kosten	40 000,00					
Kalkutta Nothilfa E.V	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	7,24	36 000,00
Ko-Finanzierung EUR	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
SOS Kinderdorf Mertzig	3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00	8,08	40 200,00

19431

Ko-Finanzierung	3 350,00	3 350,00	3 350,00	3 350,00		
Le Main Tendue ASBL	0,00	0,00	0,00	0,00	2,01	10 000,00
Ko-Finanzierung						
Rockhal	0,00	0,00	0,00	0,00	3,02	15 000,00
Vertrag 2012						
Paris Tutoriale	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2,01	10 000,00
Sonstiges (aus 2011)	2 500,00			2 500,00		
BPF Mustkförderung	1 250,00	0,00	0,00	1 250,00	1,01	5 000,00
Sonstiges	1 250,00			1 250,00		
Schwananstatioun ASBL	0,00	0,00	0,00	0,00	12,06	60 000,00
Gemäss Kooperationsvertrag						
Steuer					0,00	
Gewerbesteuer						
Grundsteuer						
Körperschaftssteuer						
Steuer						
Steuervorauszahlung						

2012		Gesamtbudget	Jan	Feb	Mrz
Total Ertrag	EUR	108 400,00	3 200,00	3 200,00	15 700,00
Einnahmen	EUR	108 400,00	3 200,00	3 200,00	15 700,00
Lizenzrechte (VK Jacob Brass)	EUR	20 000,00			
Lizenzrecht	EUR	2 400,00	200,00	200,00	200,00
Gehaltsumlage Family Office	EUR	36 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Verkauf Studioequipment	EUR	50 000,00			12 500,00
Events	EUR	0,00			
Erlöse aus Veranstaltungen	EUR				
Sonstiges	EUR				
Einnahmen-Zuschüsse	EUR	0,00			
Beiträge Mitgliedschaft	EUR				
Dons	EUR				
Sponsoring	EUR				
Spenden	EUR				
Steuer	EUR				
Gewerbesteuer	EUR				
Grundsteuer	EUR				
Körperschaftssteuer	EUR				
Steuer	EUR				
Steuervorauszahlung	EUR				
Sonstiges	EUR				
Zinsen von Kapitalanlagen	EUR				

2012		Apr	Mai	Jun	Jul	Aug
Total Ertrag		3 200,00	3 200,00	35 700,00	3 200,00	3 200,00
Einnahmen		3 200,00	3 200,00	35 700,00	3 200,00	3 200,00
Lizenzrechte (VK Jacob Brass)				20 000,00		
Lizenzrecht		200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Gehaltsumlage Family Office		3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Verkauf Studioequipment				12 500,00		
Events						
Erlöse aus Veranstaltungen						
Sonstiges						
Einnahmen-Zuschüsse						
Beiträge Mitgliedschaft						
Dons						
Sponsoring						

Spenden						
Steuer						
Gewerbsteuer						
Grundsteuer						
Körperschaftsteuer						
Steuer						
Steuervorauszahlung						
Sonstiges						
Zinsen von Kapitalanlagen						
2012	Sep	Okt	Nov	Dez	%	Kontrolle
Total Ertrag	15 700,00	3 200,00	3 200,00	15 700,00	100,00	108 400,00
Einnahmen	15 700,00	3 200,00	3 200,00	15 700,00	100,00	108 400,00
Lizenzrechte (VK Jacob Brass)						
Lizenzrecht	200,00	200,00	200,00	200,00		
Gehaltsumlage Family Office	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
Verkauf Studioequipment	12 500,00			12 500,00		
Events					0,00	
Erlöse aus Veranstaltungen						
Sonstiges						
Einnahmen-Zuschüsse					0,00	
Beiträge Mitgliedschaft						
Dons						
Sponsoring						
Spenden						
Steuer						
Gewerbsteuer						
Grundsteuer						
Körperschaftsteuer						
Steuer						
Steuervorauszahlung						
Sonstiges						
Zinsen von Kapitalanlagen						

Référence de publication: 2012001160/456.

(110212167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Ramius FOF European Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.241.

Le bilan consolidé au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAMIUS FOF EUROPEAN PLATFORM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012004588/11.

(120003356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Meeuwissen G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 1, An der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 107.021.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012004490/10.

(120004053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.451.

L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

Agissant au nom et pour le compte de SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2010 à Luxembourg annexée à l'acte numéro 36.369 comme indiqué ci-dessous.

Lequel, a exposé ce qui suit:

En date du 26 octobre 2010, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 36.369 de son répertoire, un acte de constitution de la société MECLA S.A., S.P.F., avec son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 156.451.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 27 octobre 2010 portant les références LAC/2010/47180 et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 novembre 2010 portant les références L100170130.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie à la version française de l'article 15§1 des statuts et du paragraphe qui suit la dernière résolution de l'assemblée constitutive de la version anglaise de l'acte.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par comme mentionné ci-avant requiert les rectifications comme suit:

Version anglaise erronée de l'article 15§1

The Annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of April at 5 pm and for the first time in 2012.

Version anglaise rectifiée de l'article 15§1 qui remplace la version erronée

The Annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of April at 3 p.m. and for the first time in 2012.

Version anglaise erronée du paragraphe qui suit la dernière résolution de l'assemblée constitutive

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the

Version anglaise rectifiée du paragraphe qui suit la dernière résolution de l'assemblée constitutive qui remplace la version erronée

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57702. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): pd Tom Benning.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004488/51.

(120003876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mondial Carrelage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 145.224.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012004495/10.
(120003868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.151.

Les comptes au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu Export S.A.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012004498/12.

(120004215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.151.

Les comptes au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu Export S.A.

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2012004499/12.

(120004216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Wigham House (Barking) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.400.

Par résolution prise en date du 26 octobre 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter de la démission de Beatrice GHIOCA, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, de son mandat de "Geschaeftsfuebrer" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004710/13.

(120003998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 113.149.

Les comptes au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu S.A.
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2012004501/12.

(120004200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.149.

Les comptes au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu S.A.
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2012004502/12.

(120004201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Silicium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 165.939.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société «PARCEL WORLD DISTRIBUTION S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Etienne SERRET, gérant de société, demeurant au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, agissant en sa qualité de seul et unique gérant de la prédite société avec pouvoir de seul signature.

2.- La société «VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF», une société de gestion de patrimoine familial (SPF), régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76.279),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SILICIUM S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société a, également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a en outre pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers uniquement pour son propre compte.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (400,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1) La société «PARCEL WORLD DISTRIBUTION S.à r.l.», prédésignée, soixante-dix actions	70
2) La société «VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF», prédésignée, trente actions	30
TOTAL: CENT actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Etienne SERRET, dirigeant de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 24 juin 1964, demeurant au 9, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;
- 2) Monsieur Olivier VERECKEN, graphiste, né à Etterbeek (Belgique), le 20 mai 1974, demeurant 15, Tienne du Sarment, B-1300 Wavre;
- 3) Monsieur Dominique DELABY, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 8 avril 1955, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Etienne SERRET, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Troisième résolution

Est nommé, premier président du conseil d'administration de la Société, en conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société:

Monsieur Etienne SERRET, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «VERICOM S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51.203).

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

Sixième résolution

L'adresse de la société est fixée au 9 rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. SERRET, Y. HELL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17525. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012005275/189.

(120004373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Motola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4671 Oberkorn, 98, avenue du Parc des Sports.
R.C.S. Luxembourg B 156.786.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004505/9.

(120003532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mpulse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 115.875.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012004506/10.

(120003534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Mundial Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 144, roue de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 157.585.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012004508/9.

(120003357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Muntcap Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 46.716.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012004509/14.

(120003334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Muscadet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.900.

L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement au 30, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme MUSCADET S.A. avec siège social au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 164.900 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 15 décembre 2011.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à la somme de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 90.000), représenté par NEUF MILLE (9.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000) et qu'il a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

3.- Que dans sa réunion du 15 décembre 2011, le conseil d'administration a décidé de procéder à une première tranche d'augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 900.000 (neuf cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 90.000 (quatre-vingt-dix mille euros) à EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) par la création de 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'associé unique de la Société, ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227, moyennant une contribution en espèces de EUR 900.000 (neuf cent mille euros).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription daté du 14 décembre 2011.

La somme de EUR 900.000 (neuf cent mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 990.000 (neuf cent quatre-vingt-dix mille euros) de sorte que les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5.

§ 1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 990.000), représenté par QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune.

§ 2. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social de son montant actuel de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 990.000), jusqu'au montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26 nouveau, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.

DONT ACTE, fait et passé Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mirko La Rocca, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004510/70.

(120004005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.